

APPEL À PROJET

« [Re]dessiner le faire ensemble dans les Tiers-Lieux » du Parc naturel régional des Grands Causses à partir d'une expérience collective culinaire intitulée : LA COCOTTE QUI CHUCOTE

- Cahier des charges de l'appel à projet -

1. CONTEXTE

Les Parcs naturels régionaux sont des syndicats mixtes portant des projets de développement durable au service de territoires ruraux, dans le but de concilier les besoins des activités humaines et les enjeux de protection des ressources locales. Une de leurs missions est de soutenir les dynamiques contribuant au développement local : accès aux services et équipements d'intérêt général, diffusion et démocratisation culturelle, accueil de nouveaux arrivants...

Créé en 1995, le syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses réunit 93 communes dans le sud-Aveyron. Un des enjeux pour ce territoire majoritairement rural et vieillissant est de trouver des lieux de vie et de sociabilité, favorisant la mixité sociale et les liens intergénérationnels. Le Parc, en tant qu'animateur des politiques territoriales locales, œuvre depuis une dizaine d'années pour soutenir des projets et des lieux permettant de (re)faire société. La programmation de concerts-débats intitulée "Tournée générale" cherchait par exemple à valoriser les bistrots de village, qui, loin du simple statut d'entreprises privées, participent au maintien et à la valorisation de la vie locale. Avec le renforcement de l'isolement social lors de la pandémie de covid-19 et l'accélération du vieillissement de la population, émergent aujourd'hui de nouvelles attentes par rapport à ces lieux de sociabilité. L'essaimage des Tiers-Lieux en milieu rural en est le signe. Extrêmement protéiformes, les tiers-lieux relèvent plus de manières de fonctionner que de types d'activités ou de statut. Ils se construisent autour de certains invariants:

- un collectif porteur d'un projet lié à un lieu mutualisé, convivial et accueillant ;
- une **logique** de "faire ensemble", à la fois dans l'organisation plus horizontale et souple de ces structures et dans leur vision du travail et de la transmission;
- et un ancrage local fort, rendant ces lieux indissociables des territoires dans lesquels ils se développent.

En 2021, le Parc a été sollicité par différents acteurs publics, associatifs et privés pour les accompagner dans leurs projets de "Tiers-Lieux" ou de nouveaux lieux hybrides. Pour répondre à cette demande, une formation-accompagnement d'un an sur le montage de projet a été mise en place pour 8 structures, via un partenaire associatif du Parc, l'Adefpat. Face au constat que les projets de tiers-lieux se multipliaient sur le territoire et que le Parc avait un rôle à jouer dans l'accompagnement de cette dynamique nouvelle, cette première action autour des tiers-lieux a été complétée par un stage de 6 mois entre février et juillet 2022. L'objectif était de faire un état des lieux des dynamiques locales pour améliorer l'accompagnement des porteurs de projets : recenser

et cartographier les tiers-lieux, faire ressortir leurs caractéristiques via une typologie, mais aussi identifier les dispositifs d'accompagnement existant (locaux, régionaux, nationaux).

Le stage a révélé un mouvement en expansion sur le territoire du Parc. D'abord apparus dans les deux pôles urbains de Millau et Saint-Affrique plutôt autour des thématiques du coworking et de la démocratisation du numérique, ils se développent désormais majoritairement dans des communes rurales isolées, à l'initiative d'habitants, d'élus ou de nouveaux arrivants désireux de relancer une dynamique dans leur village (cafés citoyens, épiceries associatives, chantiers participatifs, éco-lieux, lieux culturels, hébergements solidaires...). À partir du recensement établi, on dénombre 11 lieux qui "font tiers-lieux" ou sont labellisés en tant que tel et 12 projets qui pourront le devenir selon leur évolution. On retrouve aussi sur le territoire une vingtaine de lieux ne s'inscrivant pas exactement dans une dynamique de tiers-lieux (pas de portage collectif, moindre d'ouverture aux citoyens, absence d'hybridité des activités...), mais rattachés aux mêmes fonctions pour le territoire et logiques collectives.

Aujourd'hui, ces espaces-là continuent à se développer, poussés par la multiplication des financements et par le changement des manières de vivre et de travailler accéléré par la crise sanitaire. On distingue trois grandes fonctions pour ces projets :

- Dans les territoires peu denses, la raison d'être des tiers-lieux est la plupart du temps de recréer et réanimer le lien social et le vivre-ensemble : proposer des ateliers intergénérationnels, des animations artistiques et culturelles...
- L'objectif est également de redonner accès à des services et équipements d'intérêt général là où l'Etat se désengage progressivement, notamment pour les personnes âgées et en situation de précarité : maintenir le dernier café du village, rouvrir un petit commerce de proximité, mettre en place des permanences de partenaires institutionnels...
- Enfin, l'idée est aussi d'expérimenter de nouveaux modes de faire en milieu rural, en créant de nouveaux espaces de production, d'innovation et de test.

Ces nouveaux lieux esquissent les contours d'une ruralité créatrice et innovante qui se réinvente autour du *"faire ensemble"*, s'inscrivant pleinement dans les enjeux identifiés par le Parc. Le syndicat mixte souhaite donc poursuivre et renouveler son soutien à l'installation et au développement de ces projets.

2. OBJECTIFS

L'objectif du Parc est double, s'agissant à la fois de renforcer la connaissance de ces lieux par les acteurs locaux et de les soutenir dans leur développement :

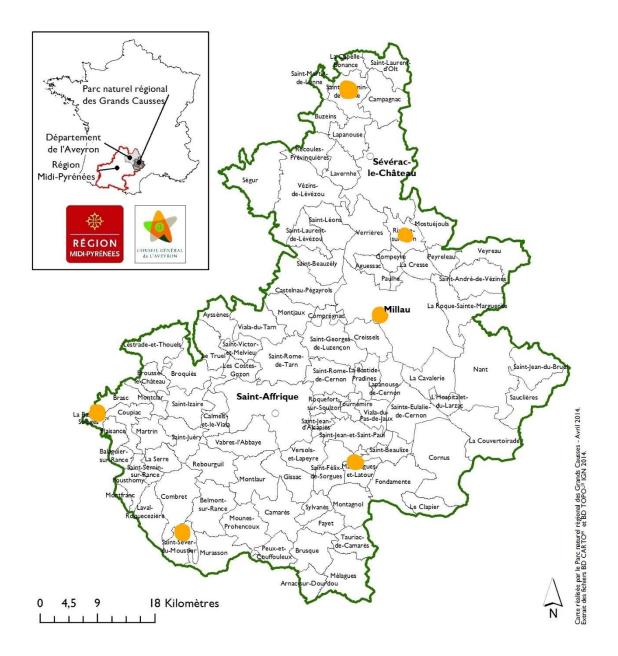
- 1. [AXE 1 Orienté recherche] Améliorer la connaissance et l'appropriation des Tiers-Lieux du territoire par les acteurs locaux
 - Comprendre, illustrer et valoriser en quoi ces nouveaux lieux participent au faire ensemble et au vivre ensemble sur le territoire : mixité sociale, accueil de nouveaux arrivants, mise en récit du territoire...
 - Étudier leurs potentielles singularités et préciser leur définition : Qu'est-ce qui permet de "faire tiers-lieu" sur un territoire comme celui des Grands Causses ? Est-ce que le concept de Tiers-Lieux est adapté pour désigner les projets qui se déploient sur le territoire ? Ces tiers-lieux se distinguent-ils de ceux qui se déploient dans d'autres territoires, urbains en particulier ? ...

2. [AXE 2 - Orienté action] Soutenir le développement et renforcer l'ancrage territorial de ces nouveaux lieux

- Faire connaître et favoriser l'appropriation des lieux par les habitants locaux via une animation participative valorisant le *faire ensemble*
- Créer du lien entre les porteurs de projets de tiers-lieux pour favoriser leur mise en réseau

3. DESCRIPTION GENERALE DE L'ACTION

Pour répondre à cet objectif, il est prévu d'organiser et d'animer des ateliers cuisines participatifs dans six tiers-lieux du territoire, suivis de soirées-repas conviviales. Les tiers-lieux engagés dans cette action se situent dans les communes de : Saint-Saturnin-de-Lenne, Millau, Rivière-sur-Tarn, Marnhagues-et-Latour, Saint-Sever-du-Moustier et Labastide Solages, représentées ci-dessous par les pastilles orangées.



Le chef aveyronnais Michel BRAS a fait part de son enthousiasme pour coordonner cette partie de l'action liée à la cuisine, au choix des recettes (un appel à contribution sera lancé à l'échelle de chaque tiers-lieux), aux ateliers participatifs, à la confection des repas qui seront dégustés lors d'une soirée conviviale. Selon le déroulé suivant organisé entre septembre 2023 et avril 2024 :

- Appel à collecte de recettes locales
- Jury de sélection de la recette emblématique du tiers-lieu
- Choix d'un chef cuisinier pour la réinterprétation du plat
- Atelier de mise en pratique culinaire dans chaque tiers-lieu
- Préparation avec les apprentis commis d'un repas ouvert à tous

En parallèle, un binôme d'un.e rédacteur.rice/journaliste et d'un.e dessinateur.ice/illustrateur.ice assistera aux ateliers *in situ* dans le but de capturer par les mots et les images ce qu'est le *faire ensemble* dans les tiers-lieux et de le restituer sous forme de livrables (un livret de recettes et une exposition). Cet appel à projet réunit donc deux missions / compétences :

- Un.e rédacteur.rice en sciences sociales participant aux ateliers pour étudier et restituer les conditions du *faire ensemble* dans les tiers-lieux
- Un.e dessinateur.rice, croquant sur le vif les lieux et les ateliers pour illustrer l'étude et l'action.

Ainsi, cette action permettra à la fois une forme de sensibilisation aux tiers-lieux pour les habitants par le biais des ateliers cuisine, l'approfondissement du sujet et le renforcement des partenariats pour l'équipe du Parc et la réalisation de supports d'acculturation au sujet via l'étude illustrée/le livret de recettes pour les acteurs socio-économiques locaux, les élus, voire les financeurs partenaires du Parc.

Par ailleurs, et en parallèle, un appel auprès des radios associatives locales a été lancé. Elles interviendront pour réaliser des prises de son afin de restituer l'atmosphère audio de ces moments partagés, sous format de podcasts.

4. DÉROULEMENT ET LIVRABLES ATTENDUS

PHASE 1 - MISE EN OEUVRE ET IMMERSION

La première phase est celle de la réalisation des ateliers, animé par le chef. Ils seront suivis dans un second temps d'un repas convivial dont la fabrication aura été confié au même groupe de participants et ouvert à tous, dans chaque tiers-lieu, en soirée. La durée de l'événement et le nombre de participants à l'atelier et au repas seront déterminés en fonction du projet culinaire et des capacités d'accueil de l'espace.

Les deux prestataires participeront aux ateliers et à la soirée repas dans chaque tiers-lieu en tant qu'observateurs-témoins : le.la rédacteur.rice s'attachera à étudier les dynamiques sociales y prenant place (mise en œuvre du faire ensemble, intérêts et singularités de ces tiers-lieux), et le.la dessinateur.rice sera chargée de croquer et dessiner sur le vif ces instants.

PHASE 2 - CAPITALISATION ET RÉALISATION DES LIVRABLES

Pendant et après les ateliers, pendant la soirée repas, les deux observateurs-témoins devront compiler, peaufiner, traduire et mettre en forme leurs travaux d'étude et d'illustration. Ils

disposeront de deux mois au cours desquels une réunion intermédiaire sera organisée pour valider les contenus.

Du point de vue des livrables, il est attendu :

→ Un support écrit court pour présenter l'action et l'étude à travers la réalisation d'un livret au caractère artistique. Il intègrera les recettes recueillies en amont des ateliers et sera illustré par les travaux réalisés par le.la dessinateur.rice. La forme est à inventer (livret pédagogique, bande dessinée, carnet de voyage...).

Ce livrable d'une vingtaine de pages, au moins, sera remis en 1500 exemplaires ainsi que sur support informatique. Concernant la prestation illustration, une centaine de croquis dont 6 illustrations de belle facture seront remises au Parc.

Le binôme consent à céder au Parc, à des fins non commerciales, les droits de reproduction des contenus créés.

→ Une exposition sur le faire ensemble dans les Tiers-Lieux restituant l'étude qualitative du.de rédacteur.rice dans un format aisément compréhensible pour des non-initié.e.s, illustrée par le.la dessinateur.rice. L'exposition permettra de mettre en avant les Tiers-Lieux du territoire et leur intérêt pour apprendre le *faire ensemble*, et pourra servir de support à des actions de sensibilisation et d'acculturation à la thématique. Sa forme est à inventer, mais elle devra être déplaçable et transportable aisément. Le contenu sera à valider préalablement avec l'équipe du Parc.

PHASE 3 - RESTITUTION ET VALORISATION

La troisième et dernière phase sera celle de la restitution de l'étude. Elle se fera au travers de deux livrables, permettant de valoriser l'action et d'acculturer à la question des tiers-lieux.

L'inauguration de l'exposition permettra de clore l'action avec un événement de mise en réseau convivial et ouvert à l'ensemble des acteurs du territoire intéressés, en particulier aux porteurs de projets de tiers-lieux et lieux hybrides. Le.la rédacteur.rice y animera un temps de sensibilisation et de mise en débat autour du phénomène des Tiers-Lieux.

5. DELAIS DE REALISATION ET MODALITÉS DE VALIDATION

Le délai total de l'opération est fixé à 6 mois dans le courant de l'année 2024, déclinés comme suit :

- Phase 1 Mise en œuvre et immersion : étalée sur 2 mois afin de pouvoir choisir des dates favorisant la participation du plus grand nombre et de pouvoir déplacer les ateliers dans des lieux éloignés les uns des autres
- Phase 2 Capitalisation et réalisation des livrables : 2 mois. La capitalisation se fera dès le premier atelier au fil de l'eau. A la fin des ateliers, les prestataires disposeront de deux mois pour mettre en forme les livrables et faire une première restitution intermédiaire auprès de l'équipe du Parc et des tiers-lieux impliqués pour valider leur forme et contenu. Les prestataires disposeront ensuite d'un mois supplémentaire pour affiner leurs productions avant les tirages et l'inauguration de l'exposition.

• Phase 3 - Restitution publique et valorisation : à caler in fine avec au moins un lancement inaugural officiel dans l'un des tiers-lieux avant son itinérance et sa déclinaison dans les autres. Le binôme sera au moins présent lors de cette première inauguration.

6. COMPETENCES ATTENDUES

Nous recherchons un binôme composé d'un rédacteur et d'un graphiste.

Le(s) candidat(s) pour la fonction de **rédacteur.rice de l'étude** est celui d'une personne (maître de conférence, professeur des universités, docteur, ingénieur de recherche, ingénieur d'étude, consultant, auteur, journaliste...) ayant des compétences et une sensibilité ou des références en sociologie, ethnologie, anthropologie, géographie et/ou sciences politiques La maîtrise des techniques d'enquête qualitative est nécessaire. Une connaissance du phénomène et de l'écosystème des Tiers-Lieux est valorisée.

Le(s) candidat(s) pour la fonction de **dessinateur.rice** devra(ont) justifier de compétences et de références dans le domaine artistique, notamment dans le dessin sur le vif de sujets en mouvement (illustrateur.ice, graphiste, carnettiste, peintre...).

Le binôme désignera un responsable auprès du Parc naturel régional des Grands Causses pour le suivi de l'action et la contractualisation en amont du projet.

La réponse à l'appel à projet se fait directement à deux (rédacteur.rice-dessinateur.rice).

La sélection des candidats sera réalisée à partir des dossiers reçus par un jury composé de responsable de tiers-lieux et de l'équipe du Parc.

La désignation des candidats retenus sera faite à compter du 31 octobre 2023.

7. RÈGLEMENT

L'enveloppe financière impartie à cet appel à projet 2023 « [Re]dessiner le faire ensemble dans les Tiers-Lieux » est de 12 000 € TTC, correspondant aux temps de :

- Participation aux ateliers et soirées dans les tiers-lieux (2 jours x 6 lieux)
- Réunions et /visio de sélection, calage du process, validation des étapes intermédiaires
- Rédaction, conception, production des livrables
- Remise de l'étude au format word
- Remise de 100 croquis et de 6 illustrations de bonne facture
- Impression, fabrication et livraison des livrables : livret artistique (en 1 500 exemplaires) et exposition itinérante
- Animation de la restitution
- Frais de logistique (hébergement, déplacement, repas...)
- Tout achat de matériel.

Des acomptes pourront être versés en fonction de l'avancement effectif du projet, sur présentation de justificatifs et de factures, selon la répartition suivante :

- 30 % à la signature du bon de commande
- 20 % à la validation des contenus
- 40 % à la réception des livrables
- 10 % après la restitution publique finale

Identification de l'organisme qui lance l'appel à projet :

Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Grands Causses 71, boulevard de l'Ayrolle - B.P. 50126 12101 MILLAU cedex

Tél: 05.65.61.35.50 - Fax: 05.65.61.34.80 e-mail: <u>info@parc-grands-causses.fr</u> Site internet: <u>www.parc-grands-causses.fr</u>

Référente du projet : Roxanne WILHELM-JAMMES, Chargée de mission attractivité et développement sociétal

Conditions d'envoi ou de remise des plis :

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions : « APPEL À PROJET La Cocotte qui chuchote / TIERS-LIEUX » _ NE PAS OUVRIR _

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces suivantes :

- note d'intention,
- proposition d'un concept à développer,
- références du(des) candidat(s)
- détail par postes du coût de la prestation.

Le pli sera remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par La Poste, par pli recommandé avec avis de réception postal.

Il devra parvenir à destination avant 31 octobre 2023 à l'adresse suivante :

Parc naturel régional des Grands Causses 71 bd de l'Ayrolle - B.P. 50126 12101 Millau Cedex

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après cette date, ne seront pas retenus et renvoyés à leurs auteurs.

Possibilité d'envoi par mail à : roxanne.wilhelm-jammes@parc-grands-causses.fr

Avant le : 31 octobre 2023 à : midi.